



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA VOUGE INTER CLE NAPPE DE DIJON SUD

Secrétariats techniques et administratifs :
Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Réunion du Groupe de Travail Volumes Prélevables
30 juin 2014 à 14 h 30 - SAULON LA CHAPELLE
COMPTE-RENDU 2014-03

Etaient présents :

Au titre de la CLE de la Vouge

Mesdames Hélène MOUCADEAU (DDT de Côte d'Or)
Sabine GERDOLLE (ARS)

Messieurs Hubert POULLOT (Communauté de communes du Sud Dijonnais)
Claude REMY (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin)
André DALLER (Communauté de communes du Sud Dijonnais)
Maurice CHEVALLIER (SIE de Vosne-Romanée)
Maurice VACHET (Syndicat du bassin versant de la Vouge)
Damien BAUMONT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)
Christophe CHARTON (DDT de Côte d'Or)
Olivier NADOBNY (Agence de l'Eau RMC)
Marc PHILIPPE (DREAL Bourgogne)

Au titre de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud

Madame Christine DURNERIN (membre de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud)

Messieurs Frédéric FAVERJON (Grand Dijon)
Olivier GIRARD (Grand Dijon - Ville de Dijon)
Pascal VIART (CLE Ouche)

Au titre des EPCI non membres la CLE de la Vouge

Messieurs Paul BERTHIOT (SE de la Râcle)
Jean Pierre FERREUX (SE de la Râcle)
Michel BEAUNEE (SE Seurre Val de Saône)
Lionel HOUEE (SE de Brazey en Plaine)

Autres Invités

Madame Laure OHLEYER (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)
Mademoiselle Amandine ALEXANDRE (SBV)
Messieurs Laurent ROUANET (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin)
Edouard LANIER (Syndicat du Bassin versant de la Vouge),
Geoffroy DELEVAL (Lyonnaise des Eaux)
Jocelyn VALENTIN (Inter CLE - Syndicat du Bassin versant de la Vouge)
Nicolas BOILLIN (Syndicat du Bassin versant de la Vouge)

ORDRE DU JOUR : Réunion N° 3 du Groupe de Travail sur le suivi des Volumes Prélevables sur le Bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud

- Rappel du contexte réglementaire et des volumes attribués par la CLE de la Vouge
- Point sur les procédures de révision des autorisations de prélèvements (31 décembre 2014)
- Point sur les prélèvements 2013
- Echange et Débat

1. Mot d'accueil

M. VACHET rappelle l'objectif de suivi des volumes prélevables (adoptés le 26 juin 2012) et repris dans le SAGE de la Vouge (**AP du 3 mars 2014**). Il rappelle que ce groupe de travail à vocation de se retrouver annuellement afin de faire le point sur les procédures et sur les éventuelles difficultés rencontrées par les différents maîtres d'ouvrages sur le sujet. Il transmet la parole à MM. VALENTIN et BOILLIN.

2. Rappel du contexte réglementaire

M BOILLIN rappelle que suite à la reconnaissance en tant que Zones de Répartition des Eaux (ZRE) de la Nappe de Dijon Sud et du bassin de la Vouge tous les prélèvements (hors ceux considérés comme domestiques), sont encadrés par la nomenclature Loi sur l'Eau (rubrique 1.3.1.0), selon les deux cas suivants :

- Autorisation : en cas de prélèvement supérieur ou égal à 8 m³/h,
- Déclaration : dans les autres cas.

Toutes les autorisations de prélèvements devront être mises à jour (ou approuvées) au plus tard le 31 décembre 2014. Il rappelle que la Chambre d'Agriculture a été reconnue comme Organisme Unique (OU) de la gestion de l'irrigation le 3 novembre 2011 sur la nappe de Dijon Sud et le bassin de la Vouge. Les autorisations de prélèvements relèvent du Code de l'Environnement et c'est la DDT de Côte d'Or qui est le service en charge de l'instruction des DLE.

3. Point sur les prélèvements 2013 et sur les procédures de révision

3.1. La nappe de Dijon Sud

Après un rappel des volumes prélevables réglementés sur la nappe de Dijon Sud, J. VALENTIN reprend les chiffres relatifs à l'usage « Alimentation en Eau Potable », prépondérant sur la masse d'eau.

3.1.a. Alimentation en Eau Potable

Suite aux travaux menés en InterCLE, un volume prélevable a été alloué pour chaque captage ou champ captant de la nappe (cf. courrier de la Présidente du 26/02/2013). Il est indiqué que cette répartition a été ajustée par un transfert de 200 000 m³/an du champ captant de Marsannay la Côte en faveur du forage de Longvic.

La tendance 2012/2013 montre des prélèvements stables ou légèrement en baisse à l'exception du forage de la CC de Gevrey Chambertin, dont le prélèvement a atteint le volume prélevable cette année (cf. annexe 1).

Concernant les rendements des réseaux, ceux-ci sont en accord avec les rendements objectifs fixés par l'InterCLE. Toutefois, une baisse relative est observée pour le réseau alimenté par le forage de la CC de Gevrey Chambertin (cf. annexe 2).

C. RÉMY et L. ROUANET indiquent que plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

- concernant le rendement, le réseau est relativement ancien et les efforts de la CC de Gevrey Chambertin se sont prioritairement portés l'an dernier sur d'autres secteurs ;
- concernant le volume prélevé au captage, celui-ci a bien été évalué pour absorber l'augmentation de population attendue sur les prochaines années¹ mais certaines décisions communautaires, notamment l'extension de la zone d'activités de Gevrey-Chambertin, pourraient induire des besoins complémentaires à l'avenir.

H. POULLOT et C. DURNERIN rappellent la nécessité de relier les projets de développement à la disponibilité de la ressource en eau.

G. DELEVAL souligne que la notion de rendement doit être associée à d'autres paramètres comme le volume des pertes.

A. DALLER et H. POULLOT indiquent qu'un réseau relativement récent et des investissements réguliers (réfections menées sur Broindon et Corcelles-lès-Cîteaux) permettent d'atteindre un bon rendement sur la CC du Sud Dijonnais.

O. GIRARD et J. VALENTIN rappellent que les volumes prélevables sont, d'une part, associés à un rendement objectif et, d'autre part, susceptibles d'ajustement à moyens termes, notamment en fonction de la réponse du milieu naturel (sources de la Cent Fonts).

O. NADOBNY explique que l'Agence de l'Eau peut apporter un financement bonifié concernant la gestion patrimoniale des réseaux (travaux associés à une étude préalable), en raison de leur situation en Zone de Répartition des Eaux.

Concernant la régularisation des autorisations de prélèvement (avant le 31 décembre 2014) sur les captages ou champs captants de la nappe, L'InterCLE, directement financée par les trois

¹ Après discussion avec L. ROUANET, il apparaît que le volume de lavage des filtres n'aurait pas été pris en compte lors de l'évaluation du volume prélevable au captage, ce volume n'étant comptabilisable que depuis peu.
CLE Vouge – InterCLE Nappe de Dijon Sud - Compte-rendu de la réunion GT VP du 30 juin 2014

collectivités maîtres d'ouvrage, assure le montage du Dossier Loi sur l'Eau avec le concours de chacune d'elles.

Ce montage nécessite notamment la réalisation de pompages d'essai permettant de réévaluer les capacités de production des ouvrages.

Un dossier sera monté pour chaque captage ou champ captant. En revanche, il est prévu un dépôt commun pour une présentation lors d'une même session du CoDERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

En réponse aux interrogations de S. GERDOLLE et F. FAVERJON, il est indiqué que les opérations d'investigation menées sur les ouvrages se limitent à un pompage d'essai par paliers, permettant de vérifier leur capacité de production. Ce en particulier lorsque l'ouvrage n'a pas fait l'objet d'un contrôle récent (une période de 10 ans entre deux investigations étant préconisée).

3.1.b. Autres usages et bilan

Les prélèvements 2013 représentent 77% du volume prélevable total en nappe de Dijon Sud (cf. annexe 3), soit :

- 84% du volume disponible pour l'Alimentation en eau Potable ;
- 49% du volume disponible pour l'irrigation sur la période de mai à octobre (0% pour constitution éventuelle de réserves, de novembre à avril) ;
- 16% du volume disponible pour l'usage industriel.

Les prélèvements ont enregistré une légère baisse en 2013 (par rapport à 2012), en raison d'une pluviométrie importante (notamment pour l'eau potable et ses usages annexes).

Concernant la préservation de la ressource en eau en période de sécheresse, le projet de nouvel arrêté cadre prévoit une différenciation des prélèvements réalisés en nappe de Dijon Sud et sur la Cent Fonts. Jusqu'ici associés aux seuils de déclenchement sur la Vouge à Aubigny-en-Plaine, ces prélèvements seraient désormais reliés aux seuils de la Cent Fonts à Saulon-la-Rue.

3.2. Le bassin de la Vouge (hors nappe de Dijon Sud)

3.2.a. Irrigation

	Consommation 2012	Consommation 2013	Demande temporaire OU 2014	VP SAGE (année entière)
Total	466 256	602 002	2 326 725	3 126 000
Vouge (Vouge amont et aval + Varaude)	92 599	158 755	920 850	1 571 000
Biètrre (hors ASA)	77 558	116 392	605 875	755 000
ASA Biètrre	296 099	326 855	800 000	800 000

Hors quota : canal de la Cent Fonts

La consommation 2013 et la demande temporaire 2014 ont été inférieures au Volumes Maximum Prélevables sur le bassin de la Vouge. L'OU déposera en fin d'année 2014, une dernière demande temporaire puis les demandes pluriannuelles (BV de la Vouge et nappe de Dijon Sud) au 1^{er} juillet 2015.

3.2.b. Alimentation en Eau Potable

3.2.b-i. Rappel des volumes attribués par la CLE de la Vouge

Pour le bassin de la Bièvre (2 100 m³/j) :

- le champ captant de la Râcle (1 000 m³/j)
- le champ captant de la Croix Blanche (1 100 m³/j)

Pour le bassin de la Varaude (150 m³/j) :

- le champ captant de la Combe Lavaux

Pour le bassin de la Vouge Amont (900 m³/j) :

- le champ captant de la Source de la Bornue

Pour le bassin de la Vouge Aval (1 000 m³/j) :

- le champ captant de la Male Raie

Il est rappelé qu'hormis la Combe Lavaux (Communauté de Communes de Gevrey Chambertin), tous les champs captant sont soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

3.2.b-ii. Le Bassin de la Bièvre

Le champ captant de la Râcle :

- o **La procédure de révision est terminée,**
- o AP du 2 décembre 2013 avec une autorisation de prélèvement de 1 000 m³/j,
- o La consommation moyenne pour 2013 = 321 m³/j (2012 = 350 m³/j),
- o Soit une consommation de **32.1 %** des VP annuels.

M. FERREUX explique que depuis décembre 2013, l'achat d'eau au Grand Dijon est en baisse. Le puits de la Râcle est sollicité pour des volumes plus importants que les années précédentes

Le champ captant de la Croix Blanche, en résumé :

- o **La procédure de révision n'a toujours pas été engagée,**
- o La procédure prévoit un dossier d'Autorisation puis un passage en CODERST,
- o La consommation moyenne pour 2013 = 802 m³/j (2012 = 745 m³/j),
- o Soit une consommation de **72.9 %** des VP annuels.

M. HOUEE s'engage à lancer la démarche très rapidement.

3.2.b-iii. Le Bassin de la Varaude

La source de la Combe Lavaux, en résumé :

- o **La procédure de révision est terminée,**
- o Autorisation de la DDT du 23 novembre 2013 avec un prélèvement de 150 m³/j,
- o La consommation moyenne pour 2013 = 193 m³/j (2012 = 148 m³/j),
- o Soit une consommation de **128.3 %** des VP annuels.

MM. REMY et ROUANET précisent que le prélèvement est gravitaire et qu'il n'y a pas de milieu superficiel récepteur en aval. En 2013, les conditions climatiques pluvieuses ont permis de prélever largement et ainsi « soulager » la nappe de Dijon Sud.

3.2.b-iv. Le Bassin de la Vouge Amont

La Source de la Bornue, en résumé :

- **La procédure de révision est en cours** (rédaction du dossier)
- La procédure prévoit un dossier d'autorisation LSE et une enquête publique,
- La consommation moyenne pour 2013 : 636 m³/j (2012 = 713 m³/j).
- Soit une consommation de **70.4 %** des VP annuels.

M. CHEVALLIER explique que le rendement du réseau s'est nettement amélioré. Il transmettra le rapport du Président à la CLE.

3.2.b-v. Le Bassin de la Vouge Aval

Le champ captant de la Male Raie, en résumé :

- **La procédure de révision est en cours** (rédaction du dossier)
- La procédure prévoit un dossier d'autorisation LSE et une enquête publique,
- La consommation moyenne pour 2013 : 446 m³/j (2012 = 473 m³/j).
- Soit une consommation de **44.6 %** des VP annuels.

Mme MOUCADEAU rappelle que les dossiers devront être déposés en DDT, au plus tard, au cours du dernier trimestre 2014.

M. BOILLIN rappelle l'obligation réglementaire que les délégataires ont pour rendre leur rapport annuel (30 mai).

M. BOILLIN rappelle que les volumes prélevables ont été calculés à partir des capacités de prélèvement du milieu, des caractéristiques des cours d'eau et des hypothèses de développement des communes programmées dans les outils de planification à notre disposition (PLU, SCOT,...) pour les 10 à 15 prochaines années (2020-2025). Il explique que pour le bassin de la Vouge, l'hypothèse retenue, de rendement moyen des réseaux, est de 75 %.

Il explique par ailleurs que la CLE doit adopter un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), en référence à l'orientation fondamentale n°7 du SDAGE RM « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir ». Cette approbation est attendue pour la fin de l'année 2014.

Les objectifs du PGRE seraient les suivants :

- Mieux gérer les épisodes de sécheresse,
- Améliorer l'état des milieux aquatiques,
- Anticiper les effets du changement climatique.

Ceci permettra d'améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques du bassin de la Vouge et garantir l'accès à l'eau pour les usages anthropiques même en cas de sécheresse.

Le Président de la CLE

Les représentants du SBV
Secrétaires et animateurs de la CLE de la
Vouge et de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud

M. VACHET

N. BOILLIN et J. VALENTIN

Annexe 1 - Bilan des prélèvements pour l'AEP en 2013 et comparatif 2012-2013 (nappe de Dijon Sud)

		Volume prélevé (m ³)		Tendance	Volume prélevable (m ³)
		2012	2013	2012/2013	
AEP	CC des Gorgets (pour mémoire) - GD	2 895 000	3 280 000	↗	3 600 000
	Puits de Chenôve - GD	206 000	216 940	→	280 000
	CC de Marsannay-la-Côte - GD	1 107 000	1 060 751	↘	1 170 000
	Forage de Longvic - GD	459 000	446 923	→	585 000
	Puits de la CC du Sud Dijonnais	214 000	181 000	↘	248 000
	Forage de la CC du Sud Dijonnais	322 000	271 000	↘	372 000
	Forage de la CC de Gevrey Chambertin	357 000	400 000	↗	395 000

Annexe 2 - Bilan des rendements de réseau observés et comparatif 2012-2013 (nappe de Dijon Sud)

	Réseau	Rendement observé [p104.3]*		Tendance	Rendement objectif (courrier InterCLE 26/02/2013)
		R ₂₀₁₂	R ₂₀₁₃	2012/2013	R _{objectif}
CC des Gorgets (pour mémoire) - GD	Dijon	78%	78%	→	R.A.S.
Puits de Chenôve - GD	Chenôve	66%	88%	↗	77.75%
CC de Marsannay-la-Côte - GD	Marsannay-Perrigny	94%	74%	↘	
Forage de Longvic - GD	Longvic-Ouges	78%	76%	↘	75.75%
Puits de la CC du Sud Dijonnais	13 communes desservies	89%	92%	↗	85%
Forage de la CC du Sud Dijonnais					
Forage de la CC de Gevrey Chambertin	4 communes desservies	78%	70%	↘	75.75%

Annexe 3 - Bilan en fonction des usages et comparatif 2012-2013 (nappe de Dijon Sud)

BILAN	USAGE	Volume prélevé (m ³)		Tendance	Volume prélevable (m ³)	Part du VP total consommée	
		2012	2013	2012/2013		2013	
	Total AEP en nappe (hors CC des Gorgets)	2 665 000	2 576 614	↘	3 050 000	84%	
Eau Irrigation	24 000	48 867	↗	300 000	basses eaux (100 000 m ³)	hautes eaux (200 000 m ³)	
					49%	0%	
Eau Industrielle	13 000	8 133	↘	50 000	16%		
Tous usages en nappe	2 702 000	2 633 614	↘	3 400 000	77%		